

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	29/11/2023
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE. Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Marlène URSULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

02- AUTORISATION A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

➤ d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET N-1	MONTANT
16 - Emprunts et dettes assimilées		57 045,11	14 261,28
	1641 - Emprunts en euros	57 045,11	14 261,28
20 - Immobilisations incorporelles		10 768,00	2 692,00
	202 - Frais réalisation documents urbanisme	-	-
	2031 - Frais d'études	5 768,00	1 442,00
	2033 - Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
204 - Subventions d'équipement versées		12 500,00	3 125,00
	20422 - Subventions d'équipement	12 500,00	3 125,00
21 - Immobilisations corporelles		2 213 085,88	553 271,47
	2111- Terrains nus	10 000,00	2 500,00
	2128- Autres agencements et aménagements de terrains	231 332,69	57 833,17
	21311 - Hôtel de ville	1 026 764,66	256 691,17
	21312 - Bâtiments scolaires	52 000,00	13 000,00
	21316 - Equipement de cimetière	40 000,00	10 000,00
	2135 - Installations générales, aménagement des constructions	10 000,00	2 500,00
	2138 - Autres constructions	672 767,62	168 191,91
	2151 - Réseaux de voirie	20 000,00	5 000,00
	2152 - Installations de voirie	26 732,00	6 683,00
	21534 - Réseaux d'électrification	14 461,83	3 615,46
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	27 027,08	6 756,77
	2161 - Œuvres d'art	13 000,00	3 250,00
	2182 - Matériel de transport	10 000,00	2 500,00
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	3 750,00
	2184 - Mobilier	30 000,00	7 500,00
	2188- Autres immobilisations corporelles	14 000,00	3 500,00
	TOTAL	2 293 398,99	573 349,75

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable pour la mise en œuvre de cette procédure.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en
Préfecture le : ...1.1.DEC. 2023.....
Publication le :1.1.DEC. 2023
Mis en ligne le :1.1.DEC. 2023..
Le Maire, Patrick GAYRARD

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Le 11 DEC. 2023
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 02- AUTORISATION A MANDATER DEPENSES INVEST 2024

.....

Date de décision: 07/12/2023

Date de réception de l'accusé 11/12/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20231207_02

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20231207-20231207_02-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 02- AUTORISATION A MANDATER DEPENSES INVEST 2024.pdf (99_DE-012-200064665-20231207-20231207_02-DE-1-1_1.pdf)